

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYOËE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 5 Novembre

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 octobre

### Interpellation de M. Roche

M. E. Roche, en rappelant les précédents établis par la mise en liberté de M. Rochefort, en 1870, et par sa propre mise en liberté, lorsqu'il était, en 1880, détenu à la suite d'une condamnation encourue à l'occasion des événements de Decazeville, demande au ministre de la justice pourquoi il n'a pas mis en liberté M. Paul Lafargue, candidat socialiste à Lille.

Le garde des sceaux répond que la situation de MM. Rochefort et Lafargue n'a aucune analogie.

M. Clémenceau vient défendre la même thèse que M. E. Roche ; il reproche au ministre de gouverner à droite.

M. de Freycinet, président du conseil, monte à la tribune.

Il assure que le gouvernement n'est animé d'aucun des sentiments que semble lui prêter M. Clémenceau à l'égard de cette fraction du parti républicain qui s'intitule socialiste ; mais il a pour devoir de tenir la main à l'exécution des lois.

Le ministre n'admet pas pour un fait isolé, pour un cas particulier comme celui de M. Paul Lafargue, qu'on l'accuse d'avoir violé le pacte, d'avoir renoncé à son programme de conciliation républicaine.

L'interpellation est close par le vote de l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement et qui réunit 240 voix contre 101.

## INFORMATIONS

### CONSEIL DES MINISTRES

Au conseil des ministres tenu mardi matin, MM. de Freycinet et Constans ont fait signer un projet de loi prescrivant le recensement par les Maires des pigeons voyageurs.

L'importation en France des pigeons voyageurs étrangers serait interdite.

M. Carnot a signé un mouvement préfectoral.

### L'entente franco-russe

Le Président de la République et le grand-duc Alexis, frère de l'empereur de Russie, viennent d'échanger des visites qui ont été empreintes de la plus cordiale sincérité. La Paix se dit en

mesure d'affirmer que ces entrevues ne se sont pas bornées à un simple échange de politesses banales. Les deux interlocuteurs ont longuement conféré des fêtes de Cronstadt et de leurs heureux résultats. Le président de la République et le grand-duc Alexis se sont félicités de l'entente qui lie les deux puissances, entente dont le premier effet, à leurs yeux, a été d'apporter une garantie de plus au maintien de la paix européenne.

### Les fêtes de Brest

La matinée dansante offerte, mardi, à bord du *Minie* par le commandant de Birleff et ses officiers a eu un succès sans exemple.

Toute la haute société brestoïse, la magistrature, l'armée, la marine étaient représentés. Six cents invités au moins y ont pris part.

Sur le pont recouvert par une tente on avait installé un petit jardin factice avec jet d'eau. Le coup d'œil était ravissant.

Le bal a duré jusqu'à 5 heures. Au départ la musique a joué la *Marseillaise* devant tous les invités massés sur le pont, ainsi que l'hymne russe et les invités ont pris place dans les canonnières, aux cris sans fin de : Vive la France ! Vive la Russie !

L'hymne russe était chanté à pleine voix par les officiers français, tandis que les officiers russes chantaient la *Marseillaise* et embrassaient leurs camarades de France.

Avant de se séparer, les marins russes, sur le pont, poussèrent le cri de : Vive la France ! pendant que des canonnières qui s'éloignaient, on répondait par le cri mille fois répété de : Vive la Russie !

### Budget de la marine

Le bruit court que M. Brisson, rapporteur du budget de la marine, repousserait le nouveau projet de budget élaboré par M. Barbey.

### Mouvement administratif

M. Ducos, préfet du Jura, est nommé dans l'Ardèche en remplacement de M. Gilliot, mis en disponibilité sur sa demande.

M. Durier, secrétaire général de l'Algérie, est nommé préfet du Jura.

### La statue de Lazare Carnot

Hier soir, à Paris, a eu lieu l'inauguration du buste de Lazare Carnot, dans le local de la Société d'Instruction élémentaire.

M. Bourgeois, qui présidait, a prononcé un discours.

### Droits des communes

Au cours de la session ordinaire, M. le ministre de l'intérieur avait déposé sur le bureau du

Sénat un projet de loi relatif à la réglementation des droits des communes sur les sources d'eaux potables situées dans leur territoire.

Le projet vient d'être retiré par M. Constans.

### Bureaux télégraphiques

Actuellement, plus de mille bureaux de poste, en France, ne sont pas encore pourvus de service télégraphique. Cette situation fâcheuse n'a pas laissé que de préoccuper vivement M. de Selves. En vue de faciliter l'installation du télégraphe dans ces bureaux, le directeur général des postes pense qu'on pourrait exonérer des frais d'appareils qui ne sont pas inférieurs à 500 francs, toutes les communes possédant déjà un établissement postal.

### La loterie de Bessèges

Mercredi, 11 courant, commenceront devant la cour d'assises du Gard, les débats de l'affaire de la loterie de Bessèges. 53 témoins seront entendus.

### Mgr Lavigerie

Le 28 octobre dernier, Mgr Lavigerie adressa au cardinal Langénieux une lettre louant son initiative pour les pèlerinages. Il le félicite de la fermeté avec laquelle il a surmonté les obstacles opposés par l'Italie aux pèlerinages.

### Mgr Gouthe-Soulard

Trente-deux évêques ont déclaré se solidariser avec Mgr Gouthe-Soulard.

### Henri d'Orléans

On annonce que le prince Henri d'Orléans va entreprendre un nouveau voyage dans l'Extrême-Orient.

### Les vins espagnols

Une importante maison anglaise vient de soumettre des propositions à une des premières maisons espagnoles, en vue de l'achat de ses caves et de l'exploitation du commerce des vins en Angleterre, dans le cas où la France maintiendrait ses tarifs prohibitifs.

### Nouvelles du Tonkin

Les nouvelles du Tonkin reçues par la *Lanterne*, parlent d'une attaque dirigée par l'amiral Fournier avec 80 miliciens contre 400 pirates réfugiés à l'île Deux-Song.

Les pirates fortement retranchés auraient mis 16 hommes hors de combat.

### Nouveau syndicat

Le *Matin* affirme l'existence d'un syndicat alarmiste ayant pour objet de répandre la pani-

que sur les marchés financiers européens, notamment à Paris.

Ce syndicat aurait son siège à Berlin et sa principale succursale à Londres.

### Mesures contre les allemands

Le gouvernement russe, pour couper court aux fraudes des colporteurs allemands, qui vendent comme françaises des marchandises qui ne le sont pas, a décidé que tout colporteur étranger qui ne pourra pas justifier d'une résidence de cinq années dans le district où il vit habituellement sera expulsé.

### Traité italo-allemand

Rome, 4 novembre.

Le traité de commerce italo-allemand sera signé aujourd'hui ou demain avec certaines conditions suspensives.

### Désastres au Japon

Au sujet des derniers désastres occasionnés au Japon par le tremblement de terre et par le cyclone, les autorités donnent les évaluations suivantes que l'on croit encore inférieures à la réalité : 4,000 morts, 5,000 blessés, 50,000 maisons détruites plusieurs grandes villes sont en ruines ; aucun Européen n'a péri.

### Au Chili

Valparaiso, 2 novembre.

La *Libertad electoral*, journal officieux, déclare que les bruits de rupture imminente entre le Chili et les Etats-Unis sont sans fondement.

Valparaiso, 3 novembre.

L'agitation causée par le conflit avec les Etats-Unis est apaisée.

Le gouvernement est disposé à donner satisfaction aux réclamations légitimes.

New-York, 2 novembre.

On mande de Valparaiso au *New-York Herald* que deux officiers de la marine allemande ont été insultés, hier au soir, dans un train, entre Valparaiso et Santiago. L'outrage est attribué à ce fait que le vaisseau *Leipzig* aurait recueilli à son bord un certain nombre de réfugiés chiliens. L'amiral allemand s'est plaint au gouverneur de Valparaiso, qui a promis de faire tous ses efforts pour empêcher que de semblables faits se reproduisent.

Londres, 2 novembre.

Les journaux du soir publient une dépêche de San-Francisco portant que, suivant des avis des îles du Pacifique, les Français auraient l'intention d'établir des stations sur Vanna et quelques autres petites îles de l'archipel.

— Oui. On ne se tue pas comme cela. Ces choses se disent mais ne se font pas.

— Pardonnez-moi, si vous l'aviez vue comme moi, vous auriez compris qu'elle ne plaisait aucunement. Si j'avais avancé d'un pas, d'un seul... elle se précipitait... oh ! c'est une nature indomptable ?

— Vous me faites pitié. Admettons qu'elle se soit précipitée, qu'elle se soit tuée, brisée sur le pavé de la cour, n'aurait-ce pas été une satisfaction de savoir que ce cœur qui n'avait pas voulu battre pour vous, ne battrait jamais pour un autre ! Elle morte, nous étions vengés tous les deux ! fit-elle avec une énergie effrayante.

— Il faut vraiment que vous ayez le diable au corps pour dire de ces choses-là ! s'écria Frédéric tout bouleversé.

— Laissez-moi, vous ne savez pas haïr !

— Vous vous trompez, je sais haïr et fort bien, mais on peut être à la fois vindicatif et prudent.

— La haine ne raisonne pas, elle agit.

— La vôtre, c'est possible ; mais la mienne, c'est différent. Songez donc au scandale, si un accident était arrivé dans cette maison ! Et qui vous dit qu'elle serait morte ? Un premier étage, cela peut se sauter parfaitement avec un peu de bonheur. Alors elle aurait parlé : sur son accusation, j'aurais été traduit devant la justice et probablement pour tentative de viol. Qu'aurais-je gagné à tout cela ? Ah ! vous vous figurez naïvement que c'est à cause d'elle que j'ai reculé ? Pas du tout, je n'ai pensé qu'à moi seul. Je veux bien me venger, mais je n'entends pas que ma vengeance me retombe sur le nez.

## XVI

### L'HYÈNE DE MONTMARTRE

Quand la Prussienne eut conduit Rosa à la brasserie de Munich, elle eut un instant d'ivresse triomphante. Cette fois, c'était bien fini, Frédéric ne la laisserait pas échapper. Elle serait perdue à jamais.

Michel pouvait revenir du Tonkin, à présent.

Catherine éprouva une âpre jouissance à penser que si elle ne pouvait épouser celui qu'elle aimait, elle avait rendu ce mariage impossible avec la rivale détestée.

Elle retourna le lendemain voir le petit Treiber.

— Eh bien ! lui demanda-t-elle en riant méchamment, j'espère que vous vous êtes vengé !

— Hélas, non, répondit-il tout penaud, cette maudite fille s'en est encore tirée cette fois-ci.

Et il raconta comment Rosa était sortie de chez lui aussi pure qu'elle y était entrée, malgré toutes les précautions qu'il avait prises pour la réussite de son immonde guet-apens.

Catherine laissa tomber sur lui un regard de souverain mépris.

— Ah ! mon pauvre monsieur Frédéric, fit-elle en haussant les épaules, vous serez toujours un nigaud ! Jamais vous ne trouverez une occasion pareille ; d'ailleurs, quand bien même vous en auriez une seconde, vous n'en sauriez pas profiter.

— Vous êtes étonnante !... elle parlait de se jeter par la fenêtre, ni plus ni moins.

— Eh bien ! après.

— Comment, après !

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 66

## SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

### DEUXIÈME PARTIE

### A PARIS

### XV

### L'ASILE DE NUIT

» Il s'était convaincu que le sentiment qu'il éprouvait pour moi était des plus sérieux. Alors dans sa loyauté, des scrupules l'avaient saisi. Il s'était demandé si ce n'était pas agir en lâche que d'essayer de détourner une honnête femme de ses devoirs. Mon mari n'avait rien d'un Sganarelle ridicule, c'était un homme estimable et estimé ; vouloir déshonorer l'ami sans défiance eût été commettre une infamie ! Il me dit cela tristement, gravement et conclut ainsi : Adieu, Madame, je vous quitte parce que je vous aime et que mon devoir est de vous oublier. » Nous échangeâmes ce jour-là une poignée de main fraternelle ; il partit le lendemain. Je ne l'ai jamais revu et je n'ai pas reçu une seule lettre de lui depuis son départ de Remiremont. Voilà ma confession entière, ma chère Rosa ; elle pouvait être entendue d'oreilles chastes comme les vôtres, et cependant



**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Manifestation du 1<sup>er</sup> novembre**

Comme les années précédentes, une manifestation imposante s'est produite autour des monuments Gambetta et des mobiles du Lot.

Un nombreux cortège d'officiers, de fonctionnaires, de Sociétés diverses et d'enfants des écoles, en tête desquels marchaient MM. le Préfet, le Maire, et le colonel du 7<sup>e</sup> deligne s'est dirigé du cours Vaxis, d'abord au monument Gambetta, où, après que de nombreuses couronnes ont été déposées, M. le Maire a pris la parole en ces termes :

DISCOURS DE M. LE MAIRE

« Messieurs et chers concitoyens,

« Cet hommage annuel que nous rendons à la mémoire de notre illustre Compatriote, est à la fois un acte de reconnaissance pour les services éclatants que cet homme d'Etat a rendus à son Pays et un témoignage de notre vive admiration pour les qualités éminentes de cet esprit supérieur. Toutefois, je ne m'attarderai pas, Messieurs, à redire aujourd'hui les grandes leçons de patriotisme qui découlent de cette noble vie.

« Votre amour pour la France et la République, vos sentiments bien connus, m'en dispensent largement et je ne pourrais que répéter, en termes affaiblis, ce que déjà et si souvent ont célébré tant de voix éloquents... Mais, en présence de cette chère jeunesse de nos écoles, espoir de la Patrie, n'y a-t-il pas lieu de rappeler que notre illustre Concitoyen ne fut pas seulement un grand Patriote, un Républicain sincère, mais encore un des plus grands Orateurs du siècle ?

« Du reste, nous l'avons tous entendu, Messieurs, au jour mémorable où Cahors fit à son illustre Enfant cette ovation magnifique qui rappelait les triomphes antiques !

« — La nature, il est vrai, l'avait richement doué. Sa beauté était forte et calme : tête intelligente et mâle, visage énergique et décidé, voix admirablement timbrée, — infatigable. Sa physionomie était saisissante : mélange sympathique de finesse et de vigueur, de réflexion et d'audace, de franchise et de fierté. Aussi délié que robuste, aussi positif qu'élevé, son esprit embrassait du même coup les sujets les plus vastes et les détails les plus infimes. Il savait planer et descendre, aussi à l'aise et aussi redoutable dans les défilés des affaires que sur les hauteurs de la politique. — Son habileté égalait son imagination ; il avait autant d'esprit que de logique, une logique implacable et un esprit terrible. — Sa mémoire était prodigieuse comme sa véhémence était extrême ; son geste, ample et mesuré, semblait draper les périodes ; sa lèvre avait des frémissements qui donnaient à sa parole sonore, vibrante, ondulée, une accentuation rapide et nerveuse ; il en résultait un ensemble vigoureux et puissant ; et, lorsque le souffle de cette éloquence passait sur les assemblées parlementaires ou populaires, il les fascinait, les exaltait, les entraînait... Ne dirait-on pas, Messieurs, le portrait de Mirabeau ?...

— Poltron ! murmura Catherine, les dents serrées.

— Vous m'ennuyez à la fin avec vos épithètes désagréables, et je suis vraiment bon de me laisser morigéner par vous.

Avec ça que vos conseils m'ont si bien réussi jusqu'à présent.

— Ce n'est pas de ma faute si vous vous êtes montré si aladroit.

— Encore ! reprit le bavarrois rouge de colère.

Et ouvrant brusquement la porte ;

— Sortez ! lui cria-t-il et ne remettez jamais plus les pieds ici.

— Je me vengerai hurla Catherine derrière la porte que Frédéric venait de refermer prudemment sur elle.

Elle se rendit chez Cornélius Schlang où une nouvelle déception l'attendait. Le reptile lui annonça qu'on ne voulait plus de ses services.

— Vous êtes brûlée, ma fille, et tout le monde se défie de vous, en conséquence, vous n'êtes plus bonne à rien. Adieu !

Elle sortit de chez Cornélius Schlang le cœur serré, l'œil terrible.

Ainsi, à cause de Rosa elle s'était brouillée avec Frédéric Treiber ! et on ne voulait même pas d'elle comme espionne !

Ce n'était pas seulement des chagrins d'amour qui la tourmentaient et qui lui inspirait le désir de se venger de ceux qu'elle haïssait, c'était la rage d'être abandonnée, sans ressources, bientôt sans feu ni lieu à son tour ! Elle vit rouge et, pour la première fois, rêva de faire couler le sang.

A ce moment, elle errait comme une folle sur

« — Mais ne l'oubliez pas, mes jeunes amis, c'est grâce au travail, à l'esprit d'observation, à l'étude des hommes, qu'il avait fécondé ces riches talents naturels ; c'est par le travail, la conduite et l'énergie que vous vous montrerez dignes de lui ; que vous serez la joie et l'honneur de vos familles, la gloire de votre Cité, et que, chacun dans votre sphère, vous servirez utilement votre Pays, comme le servit glorieusement Gambetta dont le nom est à jamais synonyme de patriotisme et d'éloquence !... »

Tout ce discours a été vivement applaudi.

Le cortège, devenant de plus en plus nombreux, se dirige ensuite vers le monument des Mobiles, et l'on peut dire que c'est la ville tout entière qui se masse sur la place trop étroite, lorsque l'on dépose au pied de la colonne les couronnes des diverses délégations.

M. le Préfet prononce l'allocution suivante, dans laquelle il résume les héroïques faits d'armes des Mobiles du Lot de 1870 :

DISCOURS DE M. LE PRÉFET

« Messieurs,

« Ce n'est pas sans une vive émotion que je viens, cette année, au nom des populations du Lot, au nom des anciens combattants de la Défense nationale, saluer respectueusement la mémoire de ceux qui sont tombés si vaillamment sur les champs de bataille aux jours douloureux de l'invasion. Plus le temps s'écoule, plus grandit notre admiration pour eux, dans ce pays de Quercy qui a laissé à toutes les époques de notre Histoire, depuis les guerres de l'indépendance des Gaules et les luttes contre les Anglais, depuis les grands noms de l'époque impériale jusqu'à Gambetta et aux héros morts dans la défaite comme un sillon lumineux à travers le ciel de notre chère France !

« Quelle attachante et glorieuse histoire que celle du 70<sup>e</sup> régiment des Mobiles du Lot ! A peine arrivés sur le théâtre de la guerre, ils reçoivent à Patay le baptême de feu comme de vieilles troupes, et leur attitude frappe le colonel de Jouffroy qui les considère comme sa garde d'honneur et s'en sert maintes fois pour commencer l'attaque. Au combat de Lagetour-Cravant, d'Origny, d'Ourcelles, alors que, dans les premiers jours de décembre, le général Chanzy se signale par de véritables actions d'éclat, ses compagnies enlèvent successivement dans ces divers combats après une lutte meurtrière les positions fortifiées de l'ennemi et lui font notamment à Origny deux cents prisonniers parmi lesquels plusieurs officiers supérieurs. C'est à la suite de ces succès que le brave commandant Fouilhade, n'écouterant que son ardeur, se lance à l'assaut du village de Villejeours et tombe frappé de plusieurs balles. Mort glorieuse que partagent avec lui une élite de vaillants officiers !

« Ce n'est certes pas diminuer la gloire de ceux qui sont morts sur le champ de bataille que d'honorer aussi les survivants qui ont couru les mêmes dangers, et il me sera bien permis de dire à celui qui, depuis plusieurs années et dans toutes circonstances, a su avec tant de cœur et avec la plus grande modestie pour lui-même, raconter les exploits de ses camarades, au commandant Guiraudies, que je vois ici avec plusieurs de ses compagnons d'armes, que la croix de la Légion d'honneur, qui lui a été décernée à la suite de ces faits d'armes, ainsi que les nombreuses médailles qui brillent encore sur les mâles poitrines

de ses soldats, sont aussi le juste témoignage de leur vaillance commune et de leur dévouement. Les ordres du jour du général de Jouffroy parlent d'ailleurs assez haut pour tous.

« Quand se dessina le mouvement de retraite sur le Mans, ce fut aussi les Mobiles du Lot qui, au sein de la troisième division du 17<sup>e</sup> corps, furent chargés de contenir l'ennemi à l'extrême-arrière-garde, pendant que le gros de l'armée se dirigeait à marches forcées sur le Mans. Les événements se précipitent. Après les brillants combats de Josnes, de Montoire, de Gué-du-Loir, vient, hélas ! le désastre de Parigné-l'Évêque, où quelques poignées d'hommes eurent à lutter contre les meilleures troupes du prince Frédéric-Charles et furent écrasées sous le nombre. C'est à Parigné que l'héroïque lieutenant Linol trouve la mort en voulant sauver plusieurs pièces d'artillerie, et avec lui disparaissent dans la tourmente les vaillants soldats du 70<sup>e</sup> régiment. De 3,600 combattants qu'il comptait au début de la campagne, il était réduit à 400 hommes qui prirent encore part à l'affaire du Mans. En dehors de deux grandes batailles, il n'avait pas livré moins de douze combats, laissant sur le terrain le quart de son effectif.

« Honneur à lui éternellement ! Honneur aussi aux braves enfants du Quercy qui sont tombés à Reichoffen, à Sedan et à Metz, aux côtés des braves du 7<sup>e</sup> de ligne !

« Il est bon de redire ces choses, Messieurs, en ce moment où la France, après vingt ans de travail, de recueillement et de sagesse a repris sa place dans le monde, une place qu'elle n'avait certes jamais perdue, car il y a dans le malheur noblement supporté une force de rayonnement plus puissante peut-être que dans le succès, mais enfin une place qui lui est aujourd'hui reconnue de toutes parts en Europe, de Cronstadt à Portsmouth, autant par le respect qu'impose son relèvement que par les sympathies qui vont manifestement à elle.

« Il est bon de le redire devant la jeunesse des écoles qui y puisera les plus nobles exemples, devant les représentants de notre vaillante armée, aujourd'hui reconstituée, que le pays tout entier entoure de sa sollicitude et de son amour, de cette armée qui est notre sauvegarde, notre espérance, et qui est à ce point identifiée avec la nation, sous l'égide républicaine, que si la patrie était de nouveau menacée, des régiments de ligne aux régiments mixtes et territoriaux, trois millions d'hommes se lèveraient pour la défendre.

« Honorons ensemble aussi, Messieurs, avec le souvenir de nos morts glorieux, la patrie debout, fière et calme dans sa force. Soyons unis autour d'elle sous les plis de son drapeau. Aimons-la comme l'aimait le Grand Patriote dont nous venons de saluer l'image ; aimons-la de tout notre cœur, de toute notre âme et ayons confiance dans l'avenir. »

La foule applaudit à plusieurs reprises ces paroles enflammées de patriotisme.

**LE CŒUR DE GAMBETTA**

L'inauguration du monument élevé à la mémoire de Gambetta, à Ville-d'Avray, est fixée, comme nous l'avons annoncé, au dimanche 8 novembre, sous la présidence probable de M. Bourgeois.

La cérémonie officielle sera précédée d'une cérémonie tout intime. Dans un étroit caveau pratiqué sous la statue du grand patriote, le comité

Ainsi, tout était renversé désormais. Voilà que cette maudite Rosa était heureuse, tranquille, choyée, tandis qu'elle, Catherine, ruinée, misérable, était réduite au désespoir. Par quels moyens atteindrait-elle sa rivale puisqu'elle restait seule pour agir ?

Cornélius Schlang ayant rompu tous rapports avec elle, la Prussienne se débattait dans son impuissance. Elle nourrissait maintenant des projets d'une violence insensée. Elle attendait Rosa au passage et lui brûlerait le visage avec du vitriol... ou plutôt, non, ce n'était pas assez pour satisfaire sa fureur ; elle la poignarderait elle-même ou lui casserait la tête d'un coup de revolver.

Et après ! Elle se tuerait elle-même, ne tenant à rien, ayant accompli son œuvre de mort. Mais si elle manquait son coup, si elle succombait seule... si Rosa lui survivait, toujours protégée par ce hasard infernal qui lui permettait d'échapper à tous les pièges ?

Si elle épousait Michel ? Est-ce que Catherine, étendue, froide, dans la tombe crenée de sa propre main pourrait en sortir pour venir se dresser entre eux ? Est-ce que son fantôme le gênerait dans le bonheur ! Non, hélas ! elle ne pourrait plus rien et son âme serait tourmentée pour l'éternité par la jalousie insouviante... Si elle rencontrait seulement un aide, un complice, elle aurait plus de courage ou du moins plus de force d'arriver à se venger !

En ce moment, elle aperçut à une certaine distance de la maison un individu de mauvaise mine qui paraissait contempler avec un intérêt singulier l'hôtel où Mme Dornach était entrée, accompa-

deposera son cœur, dont Mme veuve Paul Bert était restée dépositaire jusqu'ici.

Placé, après l'autopsie de Gambetta, dans un récipient cylindrique en verre, rempli d'alcool, le cœur fut enfermé par Paul Bert, au moment de son départ pour l'Indo-Chine, dans un coffret fort et laissé à la garde de M. Chaillet, frère du gendre de M. Paul Bert.

Il n'en est sorti qu'avant hier. Mme Paul Bert l'a remis entre les mains d'un des membres du comité de l'œuvre. Avant d'être muré à toujours dans le monument des Jardies, le récipient de verre sera placé, par les soins de M. Bartholdi, dans un second récipient sans aucun caractère artistique, en métal, et ce second récipient sera lui-même enfermé dans un coffret fort simple en bois d'Alsace.

Le coffret contiendra, en même temps qu'un procès-verbal signé par les assistants, une attestation sur un parchemin constatant que « le cœur de Gambetta, conservé par son ami Paul Bert, a été gardé par Mme Paul Bert jusqu'à ce que le monument érigé à la mémoire du grand patriote par les Alsaciens et les Lorrains fût achevé. »

**LE COLONEL SAGE**

M. Sage, lieutenant-colonel au 7<sup>e</sup>, est promu colonel au 133<sup>e</sup>, en garnison à Bellay (Ain).

Nous applaudissons de tout cœur à l'avancement de M. Sage, qui s'était créé à Cahors tant de sympathies par l'aménité de son caractère et la finesse de son esprit.

**ARMÉE**

MM. Guilhot, sous-lieutenant porte-drapeau, et Libersac, sous-lieutenant, tous les deux au 7<sup>e</sup> de ligne, sont nommés lieutenants au corps.

**COLLÈGE DES JEUNES FILLES**

Par décision ministérielle en date du 31 octobre, M. le ministre de l'instruction publique a accordé au collège des jeunes filles de Cahors une subvention extraordinaire de 300 fr. pour l'amélioration de son matériel d'enseignement.

**NOMINATION UNIVERSITAIRE**

Par arrêté de M. le recteur, en date du 31 octobre 1891, sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, M. Jean, professeur au collège de Figeac, est nommé directeur des cours secondaires de jeunes filles de cette ville.

**TABACS**

Par décision du directeur général des manufactures de l'Etat, MM. Estrade et Mallaret, commis stagiaires de culture, le premier à Concorès, le second à Marcihac, sont nommés, sur place, commis de culture.

**LE MARCHÉ AU BOIS**

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a voté le transfert du Marché au bois dans la rue Rousseau.

**EXAMENS DE BACCALAURÉAT**

Séance de novembre 1891. Les compositions ont eu lieu dans une des salles de l'école normale, rue Victor Hugo, dans l'ordre suivant :

Mardi 3 novembre matin : Baccalauréat-lettres 1<sup>re</sup> partie.

Mercredi 4 novembre id. id. sciences.

Jeudi 5 novembre id. id. lettres 2<sup>e</sup> partie.

gnée de Rosa. Grâce à sa vue perçante, Catherine reconnut cet homme. C'était Jephke.

Un espoir sinistre lui revint tout à coup.

— Voilà mon homme ! pensa-t-elle.

Depuis quelque temps, elle avait reçu un peu d'argent. La générosité de Cornélius Schlang se mesurait à l'importance des renseignements qu'elle lui fournissait. Or, elle était douée d'une dangereuse adresse, et un zèle passionné l'animait dans l'accomplissement des besognes immondes qu'elle avait acceptées.

Il lui était souvent arrivé d'apporter au chef des reptiles des indications de la plus haute valeur et qu'il lui payait grassement. D'autre part, elle encaissait des deux mains, salariée par ceux-là mêmes qu'elle espionnait lâchement. D'une économie sordide, elle ne dépensait presque rien. Elle était parvenue ainsi à ramasser quelques centaines de francs.

Sans songer que c'était tout ce qui lui restait au monde, elle fit le sacrifice de cet argent amassé avec tant de peine.

Elle le donnerait de bon cœur au Belge, s'il voulait consentir à devenir l'instrument de sa vengeance. Elle l'aborda hardiment.

Il parut contrarié d'être aperçu en cet endroit, et tenta vainement de l'éviter. Elle courut après lui et l'appela tout haut :

— Monsieur Jephke !

Il s'arrêta court, et quand elle l'eut rattrapé :

(A suivre.) A. SIRVEN. ET A. SIEGEL.



BACCALAURÉAT

Voici les trois sujets de composition française proposés au choix des candidats de rhétorique :

I. — Bayard, page du duc de Savoie, venait d'être appelé au même titre auprès de Charles VIII. Son père lui écrit pour le féliciter et lui rappeler ses devoirs.

Combien ses parents ont été heureux d'apprendre que le roi l'avait admis parmi ses serviteurs! Le Dauphiné, où il est né, est une des provinces qui se glorifient le plus d'être françaises. Ses ancêtres ont versé leur sang pour la France; lui-même a été blessé à Guinegatte: que son fils s'inspire de ces exemples.

L'évêque de Grenoble, son oncle lui a déjà tracé ses devoirs religieux: il n'a plus à lui en parler. Il insistera seulement sur un point. Il ne suffit pas d'aimer Dieu. Il faut le faire aimer par l'exercice de la charité. Protéger les faibles, secourir les malheureux, est un devoir religieux, comme un devoir chevalier.

La guerre a des rigueurs qu'il faut chercher à atténuer. De grands événements se préparent peut-être en Italie où Charles VIII a des droits à faire valoir sur un royaume. Que Bayard n'oublie pas que l'humanité doit être toujours sa loi. Qu'il arrête les pillages et qu'il fasse de son mieux pour que ce royaume soit heureux de devenir une terre française!

II. — Un auteur de notre temps dit que le trait dominant de Corneille est l'idéal dans la beauté morale. Développer cette idée et donner quelques exemples à l'appui.

III. — L'ordonnance royale qui régla les élections aux Etats-Généraux en 1789, maintint la distinction qui existait entre les bourgeois vivant noblement et ceux qui vivaient du produit d'un négoce ou d'une industrie. On supposera que quelques commerçants réunis adressèrent à ce sujet une protestation à Necker.

C'est par le commerce et l'industrie que la civilisation a prospéré dans les temps anciens. Par eux, l'Angleterre et la Hollande sont devenues florissantes.

Il créent un lien puissant entre les citoyens d'une même nation et les attachent fortement à l'accroissement de la fortune publique.

Un ministre de Louis XVI a aboli les maîtrises et les jurandes pour établir la liberté du travail. Faut-il que le travail reste une cause d'infériorité pour ceux à qui le royaume doit une si grande partie de sa prospérité?

C'est principalement sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sujets que se sont portées les préférences des candidats.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 26 octobre 1891

Présidence de M. de Laroussilhe, directeur semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues. Il donne lecture d'une lettre du comité près l'ambassade d'Espagne à Paris, invitant la Société à prendre part au congrès des américanistes à Huelva (Espagne) ouvert en l'honneur du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

Sur la proposition de M. l'abbé Gary, secrétaire général, la composition du prochain Bulletin (fascicule 3 de l'année 1891) est ainsi arrêtée.

1<sup>o</sup> Mémoire sur la taille à Puycauvel, par M. Soulié;

2<sup>o</sup> Suite de la Flore de M. l'abbé Bousquet, par M. le D<sup>r</sup> Lebouf;

3<sup>o</sup> Extrait des coutumes d'Albas, par M. Miran;

4<sup>o</sup> Nécrologie de M. Cessac, par M. Greil;

5<sup>o</sup> Nécrologie de M. de Pradelle, par M. l'abbé Gary;

6<sup>o</sup> Fables patoises, par M. Rouquet;

7<sup>o</sup> Procès-verbaux des séances du trimestre;

M. l'abbé Gary donne lecture d'une pièce de vers de M. l'abbé Serres: *A la France? (La grande bataille)*. Cette pièce a été communiquée à la Société par M. Delpérier.

M. Joseph Blanc lit un sonnet appartenant à la série de ses *Croquis de vacances* et dont le titre est: *Cheveux épars*.

Le Président, Le Secrétaire,  
DE LAROUSSILHE. J. BLANC.

LES DISPENSÉS

En raison d'une fautive interprétation de l'art. 71 de la loi du 15 juillet 1890, le ministre de la guerre vient de rectifier la circulaire qu'il avait adressée aux commandants de corps d'armée, en la précisant de la manière suivante:

« Après un an de présence sous les drapeaux, et en temps de paix, est envoyé dans ses foyers en congé, sur sa demande, jusqu'à son passage dans la réserve, celui dont le frère est présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe, soit comme appelé, soit comme engagé volontaire. »

Cette interprétation dissipera bien des équivoques qui ont subsisté jusqu'à ce jour.

RÉGIMENTS MIXTES

Les renseignements fournis jusqu'à ce jour sur la première convocation des régiments mixtes permettent d'affirmer dès à présent le succès de cette nouvelle organisation.

L'amalgame des cadres actifs, de réserve et territoriaux s'est effectué de la façon la plus heureuse, grâce à l'entraide et la bonne volonté de tous, et les régiments formés ont partout, dit-on, une excellente attitude militaire qui dénote déjà une cohésion de bon augure dans ces troupes appelées à augmenter dans des proportions considé-

rables la puissance de nos forces de première ligne.

Cette année, ce sont les numéros impairs qui ont été convoqués; l'an prochain les numéros pairs le seront à leur tour et très certainement aussi les formations mixtes de cavalerie et d'artillerie.

LA BONNE CONDUITE MILITAIRE

Les commandants de recrutement sont chargés de faire parvenir dorénavant aux militaires licenciés à l'automne leur livret, avec une feuille spéciale qui remplacera le Certificat de bonne conduite et qui portera la mention: Accordé ou refusé.

Cette mention sera fixée, pour chaque homme libéré, par la commission régimentaire, sur l'avis des commandants de compagnies.

Le travail est en cours d'exécution pour la dernière classe.

LE CHIFFRE DU CONTINGENT

Le ministère du Commerce vient de publier l'Annuaire statistique de la France pour 1888; nous détachons de cet intéressant document les chiffres suivants:

De 1831 à 1852, la force de la classe annuelle varie de 277,000 à 326,000 hommes; la force du contingent annuel est de 79,000 hommes.

De 1853 à 1866, la force de la classe annuelle est la même que pour les années précédentes; quant à la force du contingent, elle s'élève tout d'un coup à 137,000 hommes pour 1853 et les deux années suivantes retombent à 99,000 en 1856 et 1857, remonte à 137,000 en 1858, revient à 99,000 en 1859 à 1869, saufen 1866 et en 1868, où elle est de 100,000.

En 1870, le contingent est de 120,000 hommes, et en 1871 de 105,000; depuis lors, le contingent varie de 162,000 à 179,000 hommes.

Au point de vue de l'instruction des classes, les chiffres sont intéressants.

En 1851, il y avait 143,000 jeunes gens ne sachant lire ni écrire, c'est-à-dire près de la moitié de la classe.

Ce chiffre va en diminuant chaque année; en 1852, il est de 98,000; en 1864, il est de 80,000; en 1873, il est de 51,000; en 1881, il est de 40,000; en 1888, il est de 27,000.

ESCROC ORIGINAL

On lit souvent dans les faits divers des journaux que des négociants en gros ont été dupes des agissements d'habiles escrocs qui s'installent pour quelques jours dans une ville, prennent le nom d'un commerçant dont la réputation est connue, font imprimer des en-têtes de lettre et des cartes de visite à ce nom, et se font adresser des marchandises payables à 30 ou 60 jours, qu'ils s'empressent de revendre à vil prix, d'emporter l'argent et de disparaître ensuite pour aller ensuite dans une autre localité recommencer leurs lucratives mais criminelles opérations.

Ce manège dure jusqu'à ce qu'un jour, la police, saisie d'une plainte, mette la main au collet de ces chevaliers d'industrie assez nombreux depuis quelques temps; c'est ce qui est arrivé ces jours derniers à Cahors pour l'un d'eux.

Depuis quelques jours, un individu qui a pris le nom de Lafont, Pierre, mais qui, en réalité se nomme Chaufour, Pierre, dit Paulin; âgé de 46 ans, natif de Miremont (Lot-et-Garonne), s'était installé dans un hôtel de notre ville et s'était fait expédier au nom de Lafont, négociant à Cahors, 124 hectolitres de vin de Bordeaux, payables à 30 jours qu'il se disposait à revendre pour ensuite se réfugier en Espagne où il est attendu par un compère.

Le Commissaire de police, sur un ordre du Parquet, a procédé à l'arrestation de ce négociant d'un nouveau genre qui a été écroué à la maison d'arrêt, en attendant sa comparution en police correctionnelle.

FOIRE DU 3 NOVEMBRE A CAHORS

La foire du 3 novembre a été importante sous tous les rapports, les divers marchés étaient bien garnis, il s'est traité pas mal d'affaires sur chacun d'eux.

**Bœufs.** — 250 bœufs ou vaches ont été amenés. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 34 à 37 fr. les 50 kil, selon qualité.

Le cours des attelages se maintient mais il n'est pas en hausse.

**Porcs.** — Les porcs ont été livrés à raison de 45 à 48 fr. les 50 kil. poids vif et les porcelets de 15 à 40 fr. la pièce selon grosseur, même cours que les foires précédentes.

**Chevaux.** — Chevaux ou mulet, 65 environ, il s'en est vendu quelques-uns à raison de 50 à 350 fr. la pièce.

**Moutons.** — Moutons ou brebis amenés 4,800 environ. Ceux destinés à la boucherie étaient livrés à raison de 0,65 à 0,70 le kil.

Il y a baisse sur les brebis et les agneaux de 3 à 4 fr. par tête sur les derniers marchés.

**Oies.** — Vendues à raison de 12 à 14 fr. la pièce. Canards et oies mortes 1 fr. 40 à 1 fr. 70 le kilog.

**Halle.** — Blé en vente 308 hectolitres, vendus 270, prix moyen 20,25 l'hectolitre.

**Mais.** — Mais 350 hectolitres, vendus 320, prix moyen 12 fr. l'hectolitre. Pommes de terre 350

hectolitres, prix moyen de 2,80 à 3 fr. l'hectolitre. Noix 808 hectolitres, prix moyen 15 fr. l'hectolitre. Châtaignes 7 fr. 50 l'hectolitre. Volailles grasses de 0,60 à 0,70 le demi kilo, les dindons 0,50 et les œufs de 0,80 à 0,85 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vol ni d'accident, malgré la grande affluence qui se pressait sur les divers marchés.

VOLEUSE

La veuve F..., âgée de 61 ans, chiffonnière à Cahors, a été arrêtée mardi, sur la place Thiers, au moment où elle cherchait à négocier un paletoit qu'elle avait volé ces jours derniers à un ouvrier.

CONTRAVENTIONS

Des procès-verbaux ont été dressés contre les nommés I. S. et L., négociants à Cahors, pour embarras de la voie publique, après avoir été prévenus.

— Des procès-verbaux ont été dressés contre les bouchers D. M. et A. J., pour avoir refusé de livrer de la viande au prix de la taxe.

PROCÈS-VERBAL D'OCTROI

Les employés de l'octroi ont dressé procès-verbal contre le sieur S. J., de Vers, pour une certaine quantité de planches qu'il tentait d'introduire en fraude.

CHEVAL ABATTU

Un cheval acheté sur le champ de foire par le sieur Delville et destiné à la consommation a été reconnu atteint de la morve par M. Laur, vétérinaire. L'animal, immédiatement isolé, a été abattu et enfoui par les soins de la police et en présence de M. Laur, qui en a fait l'autopsie.

Gourdon

**Accident mortel.** — Adélaïde Coldefy, âgée de 39 ans, épouse d'Auguste Cazal, employé du chemin de fer du Midi, à Toulouse, était en visite chez des parents, quand dans la matinée du 2 courant, elle exprima le désir de suivre le sieur Favory, au lieu de la Borie-Grande, section de St Romain où ce dernier se rendait pour couper des arbres; paisiblement elle assistait à cette opération qui ne semblait présenter aucun péril, lorsque un gros noyer s'abattant subitement la prit en écharpe et l'écrasa sous son poids. Les débris mortelles de cette malheureuse femme qui laisse une nombreuse famille en bas âge, ont été transportées à Labastide-Murat, lieu de sa naissance.

Tribunal correctionnel.

— La fille Jeanne Beyné âgée de 22 ans, du village d'Anglar commune de Lacapelle-Marival, s'était rendue à la dernière foire de Gramat. Elle était en train de s'emparer d'un coupon d'étoffe et de deux fichus en laine, quand la gendarmerie l'a arrêtée. Traduite immédiatement à la barre du tribunal, elle a été condamnée à vingt jours de prison.

Le nommé Majorel, âgé de 40 ans, limonadier, résidant à Toulouse, reconnu coupable d'outrage public à la pudeur, commis en plein wagon, le 2 août dernier, entre les stations de Saint-Denis Catus et Dégagnac, est condamné à trois mois d'emprisonnement.

Lamothe-Fénélon

Un accident épouvantable vient de porter la désolation et le deuil dans une honorable famille du bourg de Lamothe-Fénélon.

Deux enfants, âgés l'un de trois ans et l'autre de six mois étaient couchés côte à côte dans un grand lit. En l'absence des parents, le feu prit aux rideaux et la mère, à son retour, trouva la couche en flammes. Affolée par la douleur, la malheureuse se mit à pousser des cris déchirants qui furent entendus des voisins. L'un de ces derniers n'écoulant que son courage, arracha les deux chers petits êtres à une mort imminente. Mais, hélas! ce secours était un peu trop tardif, car si l'on espère encore sauver l'aîné on a déjà à déplorer la perte du plus jeune qui a expiré au milieu d'atroces souffrances.

Nos plus sincères félicitations à l'intrépide sauveteur, M. Sourzat, tailleur d'habits, dont nous signalons la belle conduite à M. le Préfet du Lot.

Figeac

Le nommé Pierre Monteil, âgé de 57 ans, cordonnier à Saint-Projet (Cantal), sans domicile fixe, a été arrêté, sous l'inculpation de vol d'un pardessus au préjudice de M. Frézals. Le vol aurait été commis dans les magasins du Gagne-Petit. Le casier judiciaire de Monteil est orné de douze condamnations.

Caylus

Ces jours derniers, deux excursionnistes visitaient les grottes si justement renommées de Saint-Géry, dans la commune de Loze.

L'un d'eux, voulant jouir de l'écho produit dans ces voûtes profondes, pénétra dans la caverne de gauche et tira un coup de revolver. Par suite de la détonation, un volumineux rocher se détacha des parois de la grotte où il se trouvait et vint rouler à ses pieds; s'il se fût avancé quelques mètres plus en avant, il était infailliblement écrasé.

On ne saurait recommander trop de prudence aux nombreux amateurs du beau qui se rendent dans ces merveilleux parages.

Musique du 3<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 9 NOVEMBRE

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénélon)

Pas Redoublé	X...
Giroflé-Girofla (fantaisie)	Lecoq.
Gavotte-Stéphanie	Czibulka.
Zampa (ouverture)	Hérol.
Le Cocoyer (havanaise)	Boyer.

A ceux qui se croient incurables!

Jurques, (Calvados), le 13 février 1891. Depuis longtemps, je souffrais d'une maladie d'estomac, que je croyais incurable, car aucun remède ne me soulageait. Ayant appris les vertus des **Pilules Suisses**, j'en fis venir une boîte de 1 fr. 50 et je puis affirmer que je suis radicalement guéri.

(Sig. lég.) Mlle LÉONIE OUTREQUIN.

Bourse de Paris

Cours du 4 novembre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	94 90
3 0/0 amortissable.....compt.	95 40
3 0/0 Emprunt 1891.....compt.	93 70
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 80

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4600
CRÉDIT FONCIER.....	1205
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	480
COMPTOIR N <sup>o</sup> D'ESCOMP <sup>te</sup> .....	536 25
EST (Chemins de Fer).....	885
LYON.....	1455
MIDI.....	1270
NORD.....	1722
ORLÉANS.....	1470
OUEST.....	1015
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	1400
CANAL DE SUEZ.....	2700
CANAL DE PANAMA.....	25
Etablissements DECAUVILLE.....	270

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	93 70
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	92 25
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	32 75
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	240
LOMBARDS, 3 0/0.....	307
SARAGOSSE 3 0/0.....	340

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	443
EST 3 0/0.....	442
MIDI 3 0/0.....	446
NORD 3 0/0.....	448
ORLÉANS 3 0/0.....	444 50
OUEST 3 0/0.....	442
SUD DE LA FRANCE.....	386 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	412
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 % 1853.....	590
— — — 4 % 1863.....	522
— — — fonc. 3 % 1877.....	388
— — — comm. 3 % 1879.....	471
— — — fonc. 3 % 1879.....	478
— — — comm. 3 % 1880.....	69 25
— — — fonc. 3 % 1883.....	419
— — — 3 % 1885.....	469 20
— — — bons 100 fr. av. lots.....	53
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	526 55

St-GENÈS (Puy-de-Dôme)

J'avais des maux de tête et une grande faiblesse, pas d'appétit, souvent je vomissais de la bile. J'ai pris des bonnes **Pilules Gicquel** (1 fr. 50 la boîte); elles m'ont complètement guéri et m'ont donné beaucoup d'appétit.

FAUCHER, à St-Genès.

BULLETIN FINANCIER

du 4 novembre 1891

Le marché ne peut pas se remettre du jour au lendemain d'une pareille secousse. On pouvait espérer un peu de calme il n'en a pas été ainsi, une nouvelle baisse des fonds Russes est encore venue impressionner le marché.

Les règlements seront difficiles mais une fois le cap franchi on reviendra à une certaine accalmie il faut l'espérer. Les vendeurs ne cèdent pas le terrain; ils lancent les nouvelles les plus fantaisistes.

Le 3 0/0 s'est trouvé entraîné par la mauvaise tendance générale, il finit à 94.72 1/2, le nouveau cote 93.70.

Les actions de nos grandes Sociétés de crédit qui avaient manifesté au début de la séance quelques velléités de reprise sont revenues aux cours d'hier. Le Foncier est à 1207. La Banque de Paris a 725. Le Crédit Lyonnais cote 682.50.

Les actions des voies ferrées économiques ont de bonnes demandes au comptant à 588.85.

Les fonds étrangers subissent un nouveau recul à l'exception de l'Italien qui conserve son cours d'hier. C'est la preuve qu'il n'attend que le moment favorable pour reprendre de meilleurs cours.

L'Extérieure baisse à 66 3/8. Le Portugais s'affaisse à 32 1/8.

En Banque, les valeurs de cuivre sont calmes, c'est-à-dire qu'elles ne reculent pas. L'Alpine est à 147.50.

**VICHY** SOURCES de l'ÉTAT  
Célestins - Grande-Grille  
Hôpital - Hauterive  
Puisées sous la surveillance de l'Etat.



**Bibliographie**

**LE MONDE ILLUSTRÉ.** Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35<sup>e</sup> années. — Sommaire du numéro du 31 octobre 1891 : — Gravures : — La veillée. — Le Yeman : Scènes ; types et vues. (12 gravures). — Théâtre illustré : Scaramouche, ballet représenté, au Nouveau théâtre. — Portraits : Mme Raphaële Sisos. — Le prince Damrong. — Beaux-Arts : En relâche à Camaret, tableau de M. Richon-Brunet. — Sport nautique : Les régates au cercle de la Voile. — Armée : Les nouveaux régiments mixte. — Remise du drapeau. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété, par G. Lenôtre : Scaramouche. — A travers les champs, par Emile Desbeaux. — Théâtre, par Lemaire. — Nouvelle en cours de publication : Gros livres et petits pineaux, par Gustave Gueswillers. — Nos gravures. — Echecs, par Rosenthal. — Sport, récréations, rébus, etc. Le supplément contient : La poste à travers les âges (fin), par Pierre Zaccone, avec nombreuses illustrations. Le numéro 50 centimes.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 986<sup>e</sup> livraison (31 octobre 1891). — Texte : Les conquêtes d'Hermine, par M<sup>me</sup> J. Colomb. Excursions en vacances, par Louis Rousselet. — Les tramways funiculaires, par Daniel Bellet. — Dette de jeu, par Maxime Du Camp, de l'Académie française. — La chasse, par Charles Diguët. — Chaque numéro, 40 cent. Illustrations de Myrbach, Vogel, Ruffa, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**LA NATURE.** — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 31 octobre : — Les petites planètes et les idées de Le Verrier : W. de Fonvielle. — Raz de marée à Biarritz. — Avertisseur électrique d'insuffisance de tirage : G. T. — Le laminage des métaux à l'état fluide : X..., ingénieur. — Le nouveau yacht de M. le prince de Monaco : G. Vitoux. — Les jeux à l'école : Félix Hémet. — Le pianographe Parise : G. Mareschal. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 26 octobre 1891 : Stanislas Meunier. — Physique amusante : Magus. **NOUVELLES SCIENTIFIQUES** (Supplément 22 de la Nature) Variétés. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Bibliographie.

**SAINT-NICOLAS.** — 12<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 47. — 1<sup>er</sup> novembre 1891. — Soixante-unième jeudi de Saint-Nicolas. — La Fillette au Héron bleu : Eud. Dupuis. — Aspirante au brevet. — L'aigle et l'hirondelle. — Les mésaventures de M. Jiannot : Gassies des Brulies. — Tirelire aux Devinettes. Illustrations par Birch, Albert Guillaume, Thadée, Bardy, Perard, Gaillard, etc. Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

**BREVETS D'INVENTION**  
MARQUES MODELES  
OFFICE DE  
**L'INDUSTRIE MODERNE**  
POUR LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE & À L'ÉTRANGER  
Consultations écrites techniques et légales.  
Direction des procès en contrefaçon, mise en exploitation des inventions.  
L'Imprimerie du Journal se charge spécialement de la **VULGARISATION DES INVENTIONS**  
208 Rue Lafayette — PARIS

**MONITEUR DE LA BANQUE**

ET DE LA BOURSE  
PARIS — 30, rue Bergère, — PARIS  
(25<sup>e</sup> ANNÉE)  
Revue économique et financière  
Indépendante de toute société de crédit  
Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi  
Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Miniers ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.  
Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.  
ABONNEMENT : **SIX FRANCS PAR AN**  
ETRANGER : **DIX FRANCS**

**SOMMAIRE DU N<sup>o</sup> 43**  
La situation. — Comité de défense des chemins portugais. — Informations financières. — La baisse des obligations Espagnoles. — Vendez les Fonds Etrangers. — La baisse des actions des grands Chemins de fer français. — Rente hongroise 4 % or. — Renseignements utiles. — Quebrada Railway Land and Copper Company. — Les oppositions sur les Fonds Etrangers. — Le canal de Panama. — Les actions de la Banque de France. — Chemin de fer Kursk-Charkow-Azow. — Opérations à terme. — Jurisprudence financière. — Revue des valeurs. — Petite correspondance.

**TRAGES**  
Ville de Paris, emprunt municipal de 1871. — Crédit foncier de France : Obligation communale 4 % 1875 ; Obligations foncières de 500 fr. 3 % 1883 ; Bons de l'Exposition universelle de 1889 ; Compagnie des eaux de la banlieue de Paris ; Société des immeubles de France ; Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône ; Compagnie continentale Edison ; Société gaz et eaux ; Banque hypothécaire de France ; La Capitalisation ; Compagnie générale Transatlantique ; Compagnie parisienne de voitures « l'Urbaine » ; Compagnie du gaz de Gand.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois. Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée. Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

**AUDOUARD** Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4, mercredi de chaque mois.

**ETUDE**

de M<sup>e</sup> ESPÉRET, avoué, rue de la Liberté, n<sup>o</sup> 11

**VENTE**

SUR

**SURENCHÈRE**

DE

**BIENS D'INTERDIT**

A vendre le **MERCREDI VINGT-CINQ NOVEMBRE** courant à midi précis à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de ladite ville.

Les immeubles ci-après désignés poursuites et diligences de Delbreil Jean, propriétaire au Mas de Latour, commune de Catus, agissant en qualité de tuteur de l'interdit François Delbreil, à ces fins, nommé par délibération du conseil de famille du sept juillet courant ayant M<sup>e</sup> Espéret pour avoué constitué.

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt juillet dernier enregistré, et à la requête dudit Delbreil Jean, agissant comme il est dit ci-dessus, le tribunal a ordonné la vente en deux lots des biens immeubles appartenant à François Delbreil interdit, lesdits immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M. Costes, notaire, pour parvenir à la vente a été déposé au rang de ses minutes, où l'on peut en prendre connaissance.

**DÉSIGNATION**

DES

**IMMEUBLES A VENDRE**

**Premier lot**

Un article en nature de vigne sise à Arbouys-Bas commune de Cahors, numéro 505 section K, de contenance de un hectare un are quarante centiares.

**Article deux**

Une terre au même lieu, n<sup>o</sup> 517 section K, de contenance de huit ares.

**Article trois**

Une maison, une étable et le sol de ces édifices au même lieu, portés au plan cadastral sous les numéros 587, 588 section K, pour une contenance de deux ares quatre-vingt-dix centiares.

Le dimanche vingt-cinq octobre suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Costes, notaire à Cahors, le sieur Jean Ilbert, gendre Labourel, propriétaire à Arbouys commune de Cahors a été déclaré adjudicataire du premier lot moyennant le prix de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix francs en sus des charges.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le 2 novembre courant en-

registré le sieur Giraud Besse, propriétaire à Arbouys, commune de Cahors ayant constitué M<sup>e</sup> Espéret pour son avoué près le tribunal civil de Cahors a surenchéri du sixième le prix dudit premier lot et s'est engagé à porter ledit prix à celui de deux mille neuf cent dix francs en sus des charges y compris les frais d'interdiction.

En conséquence cedit premier lot des biens ci-dessus sera revendu à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors le mercredi vingt-cinq novembre prochain à midi et demi précis au palais de justice de ladite ville sur la nouvelle mise à prix de deux mille neuf cent dix francs en sus des charges, ci..... **2,910 fr.**

Fait à Cahors le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,  
Signé : ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent quatre-vingt-onze F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

**A LOUER**

**UN APPARTEMENT**

RESTAURÉ A NEUF

Maison LUTZY, aux Hortes

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE  
**Sirop Laroze**  
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**La Foncière**

COMPAGNIE

**D'ASSURANCES SUR LA VIE**

Autorisée par décret du Gouvernement.

Place Ventadour, à PARIS

Capital social : **40 MILLIONS**

**ASSURANCES**

VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE

Ces Assurances dans les

donnent droit à une **80%** BÉNÉFICES

PARTICIPATION de la Compagnie

Assurances Temporaires.

Assurances de Survie.

Assurances de Capitaux différés.

**RENTES VIAGÈRES**

S'adresser à M. DALET, agent spécial,

1, allées Fénélon, Cahors.

**CH. FAY, Inventeur**

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

**VELOUTINE.**

**CH. FAY, Inventeur**

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

EXPOSITION

CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**Etablissement Hydrothérapique**

DES

ALLÉES FÉNELON, N<sup>o</sup> 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.